

FICHE : EFFECTUER UNE DÉCLARATION SIMPLIFIÉE

Bienvenue sur la fiche pas-à-pas qui vous aide à réaliser votre déclaration afin de vous régulariser et ainsi obtenir votre IDU.

Cette fiche est consacrée à la déclaration simplifiée de vos mises en marché.

AVANT DE DÉMARRER :

- Assurez-vous d'avoir bien réalisé votre inscription adhérent Refashion et signé votre contrat.
- Assurez-vous d'être le déclarant de votre société.
- Pour rappel, la **déclaration de manière simplifiée** n'est accessible qu'aux metteurs en marché ayant mis sur le marché **moins de 5000 pièces en année N-1** et qui souhaitent bénéficier d'éco-modulations.

Si vous avez mis sur le marché plus de 5000 pièces et/ou que vous souhaitez bénéficier d'éco-modulations, rendez-vous sur la fiche d'aide à la déclaration détaillée.



Rendez-vous sur adherent.refashion.fr

Votre société et contrats Vos déclarations Vos factures et attestations Vos Outils Conta...

1

Mes déclarations

Déclaration à traiter

Déclaration effectuée

→ Déclaration 2026 de mise en marché 2025

2

Commencer →



Déclaration à traiter



Déclaration effectuée

1

Allez sur l'onglet « vos déclarations ».

Pour information, les « déclarations effectuées » concernent celles des années précédentes que vous pouvez consulter librement.

2

Cliquez sur « déclaration à traiter » puis sur « commencer ».

POUR RAPPEL :

Il vous est demandé de **déclarer l'année N les quantités réelles mises en marché sur l'année N-1**.

Pour la déclaration 2026 qui ouvre au mois de janvier 2026, il vous faut donc déclarer les quantités réelles mises en marché sur l'année 2025.

3

Sélectionnez la ou les familles de produits concernées par vos mises en marché de TLC, en la ou les cochant. En cas de doute, vous pouvez accéder à une liste des produits assujettis à la Filière TLC en cliquant sur les (i).



VÊTEMENTS
y compris tissu au mètre



LINÉ DE MAISON
y compris. Les gigoteuses ou les sorties de bain pour les bébés



CHAUSSURES

POUR RAPPEL :

Vous pouvez accéder au glossaire officiel des produits assujettis à la Filière TLC :

- Sur l'extranet adhérent, rubrique « Vos Outils » > « Déclaration » ;
- Sur notre site refashion.fr/pro, rubrique Metteur en marché, dans « quelles sont les entreprises et produits assujettis » en téléchargeant la liste non exhaustive des produits assujettis ;
- Dans notre FAQ, dans l'article « que doit déclarer le metteur en marché ? ».

Combien de pièces avez-vous mis en marché en 2025 ?

4

Choisissez votre mode de déclaration

5

 Choisissez votre mode de déclaration

Déclaration détaillée	Déclaration simplifiée
<ul style="list-style-type: none"> Une déclaration en 4 étapes Volumes déclarés par ligne de produit Barème standard Ouverte aux Eco-modulations <p><input type="checkbox"/> Saisie manuelle <input type="checkbox"/> Import de fichier</p>	<ul style="list-style-type: none"> Une déclaration en 2 étapes Volumes déclarés par famille de produits (Habillement, Linge de maison, Chaussures) Barème majoré Sans Eco-modulations <p><input checked="" type="checkbox"/></p>

Étape suivante

- 4** Renseignez le nombre exact de pièces que vous avez mis en marché en 2025.

POUR RAPPEL :

- La déclaration simplifiée n'est possible **que si vous n'êtes pas éligibles aux eco-modulations.**
- La déclaration simplifiée vous permet d'effectuer votre déclaration en 2 étapes, par catégorie de produits. **Cependant, un barème majoré y est appliqué.**

- 5** Choisissez votre mode de déclaration. Ici, cliquez sur « déclaration simplifiée ». Puis, passez à l'étape suivante.

Déclaration simplifiée

The screenshot shows a declaration form with the following sections:

- Step 6:** A table titled "Saisir les quantités" (Enter quantities) with columns for "Famille", "Vêtements", "Linge de maison", "Chaussures", and "Total".
- Step 7:** A section for uploading a declaration on honor ("Télécharger le justificatif requis") with a "Choisir un fichier" button.
- Step 8:** A progress bar with "Précédent" and "Suivant" buttons, currently at step 8.
- Step 9:** A section for selecting a declaration model ("Modèle d'attestation sur l'honneur (Représentant Légal) à compléter" or "Modèle d'attestation sur l'honneur (Expert-Comptable) à compléter").
- Step 10:** A final step with "Sauvegarder" and "Accéder à la synthèse" buttons.

6 Saisissez les quantités correspondantes par famille de produit.

7 Téléchargez « l'attestation sur l'honneur » en cliquant sur le lien de téléchargement. (↗) Ce justificatif est obligatoire.

La déclaration sera rejetée si l'attestation sur l'honneur n'est pas valide.

2 modèles vous sont proposés :

- L'un à compléter par le représentant légal ;
 - L'autre à compléter par l'expert-comptable ;
- Complétez l'un des deux modèles en fonction de votre habilitation, depuis le fichier téléchargé sur votre PC.

8 Une fois complété, téléchargez le justificatif sur l'extranet en cliquant sur « choisir un fichier ».

9 Appuyez sur « suivant » – vous pouvez ainsi vérifier l'exactitude des données et consulter le justificatif téléchargé.

En cas de besoin vous pouvez revenir en arrière ou sauvegarder pour finaliser la déclaration plus tard.

10 Puis, cliquez sur « accéder à la synthèse » qui vous permet de vérifier les quantités saisies. **Puis, cliquez sur « finaliser la déclaration » qui vous permet de finaliser la procédure.**

Votre déclaration est terminée !

Elle est maintenant transmise à Refashion.

POUR LA SUITE :

Pour plus d'informations, rendez-vous :

- Sur notre site internet : <https://pro.refashion.fr/metteur-en-marche>
- Sur notre FAQ / rubrique « metteur en marché »

Pour toutes questions, contactez-nous :

- +33 1 89 16 94 06 du lundi au vendredi de 9h à 17h
- Formulaire de contact